



inventaire meublant sur succession

Par **lafalaise**, le **20/01/2022** à **06:10**

bonjour

je suis en train de regler la succession de mon époux j ai fait des recherches sur le net et je constate 5% de la succession pour meubles et meublants, donc dans mon cas environ 9000 euros. je n ai pas de voiture, et a part l electro menager tout les meubles viennent de chez Emmaus donc tres tres loin de 9000 euros ai je interet à faire faire un inventaire par le notaire

sur la succession nous sommes 2 moi et un enfant d un premier lit que je ne connais pas

nous avons une donation entre époux

merci pour votre aide

Par **Marck.ESP**, le **20/01/2022** à **08:58**

Bonjour

Le seul moyen d'éviter l'évaluation forfaitaire est de faire faire un inventaire.

Par **lafalaise**, le **20/01/2022** à **09:53**

merci de votre réponse rapide et claire

une autre petite question je voulais choisir quotité disponible ordinaire (donation entre époux)

la moitié de la succession avec un enfant d un premier lit

Quelle différence si je choisissais quotité disponible spéciale y a t il une grosse différence

je ne veux pas d usufruit

merci

Par **Marck.ESP**, le **21/03/2022** à **13:25**

Si vous ne voulez pas d'usufruit et s'il n'y a qu'un enfant, 50%.